

CHARTRE DE COOPÉRATION

ENTRE :

L'ASSOCIATION DES MEMBRES UTILISATEURS D'AUCOFFRE.COM (AMUAC), Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Gironde le 28 octobre 2018, ayant pour numéro RNA W332027112, dont le siège social est situé 102 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS], représentée par son Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'Association,

Ci-après dénommée : " l'Association",

D'UNE PART,

ET :

La société **AUCOFFRE.COM**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 9, allée de l'arche - 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 510 194 277, représentée par son Président,

Ci-après dénommée : " AuCoffre.com",

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

AuCoffre.com développe une activité d'exploitation et de développement de concepts se rapportant au dépôt-vente sécurisé, au courtage et aux activités d'intermédiaire du commerce dans le domaine des métaux précieux.

L'Association des Membres Utilisateurs d'AuCoffre.com regroupe des utilisateurs des services de la société AuCoffre.com et ou de l'une des sociétés affiliées au même groupe, dont certains membres disposent de l'expérience et des compétences nécessaires pour mener certains audits et contrôles auprès de la société AuCoffre.com.

La synergie entre AuCoffre.com et l'Association qui regroupe ses clients justifie la présente Charte, sans valeur contractuelle, pour entériner les modalités de coopération entre ces entités et rappeler les principes qui président à leurs échanges.

CHARTRE DE COOPÉRATION

Article 1 **Mise en œuvre de la synergie entre AuCoffre.com et l'Association**

1. L'Association peut assurer, sur commande de la société AuCoffre.com uniquement, des prestations de contrôle ou d'audit des ports francs utilisés par AuCoffre.com. A cet égard, AuCoffre.com réaffirme par la présente Charte sa pleine et entière coopération avec l'Association pour assurer le bon déroulement et la transparence de ces opérations.
2. Eu égard à son activité et son domaine d'intervention, la société AuCoffre.com est tenue à de nombreux contrôles et obligations, notamment comptables. Elle tient donc ses registres et autres supports légalement obligatoires scrupuleusement à jour. Dans le cadre de sa démarche de transparence vis-à-vis de ses clients et de l'Association, AuCoffre.com peut, ponctuellement, autoriser un membre du Bureau de l'Association (sous certaines conditions décidées au cas par cas, comme l'ancienneté par exemple) dûment habilité par cette dernière et justifiant des compétences professionnelles requises, à accéder à certaines informations comptables de la société.
3. AuCoffre.com développe par ailleurs de nouveaux produits et de nouvelles offres ponctuellement. La société en assure la promotion en priorité auprès de l'Association et de ses membres, pour renforcer leurs liens et la qualité de sa relation avec ses clients membres de l'Association.
4. AuCoffre.com et l'Association peuvent par ailleurs coopérer ponctuellement sur tout projet, concernant : - la formation et la sensibilisation des membres de l'Association et clients d'AuCoffre.com à la réglementation applicable au commerce des métaux précieux, - le lancement éventuel d'un nouveau produit ou service , - des démarches de lobbying dans l'intérêt commun d'AuCoffre.com et de l'Association ou la défense des intérêts des clients d'AuCoffre.com et membres de l'Association, notamment au regard des évolutions possibles du régime fiscal du commerce des métaux précieux.

Article 2 **Absence de rémunération**

Sauf disposition contraire dans le cadre d'un contrat entre AuCoffre.com et l'Association, les modalités réciproques de coopération entre ces entités ne font l'objet d'aucune rémunération et participent à la synergie souhaitée entre AuCoffre.com et ses clients, membres de l'Association.

CHARTRE DE COOPÉRATION

Article 3 Intuitu personae

La présente Charte n'a de raison d'être qu'entre AuCoffre.com et la communauté des membres de l'Association qui sont par ailleurs clients d'AuCoffre.com ou de l'une des sociétés affiliées au même groupe.

Elle ne peut donc être appliquée, sans l'accord d'AuCoffre.com, envers une autre entité privée, même si une telle entité devait regrouper également des membres utilisateurs des services de la société AuCoffre.com.

Article 4 Confidentialité

En bonne intelligence avec AuCoffre.com, l'Association assure la confidentialité des documents et informations de quelque nature que ce soit, dont elle a connaissance dans le cadre de ses échanges avec AuCoffre.com ou de l'une des sociétés affiliées au même groupe. Une vigilance particulière est justifiée concernant des documents ou informations dont la divulgation entraînerait un préjudice notamment financier, stratégique ou médiatique pour ces sociétés.

Sont expressément considérées comme confidentielles les informations de la société AuCoffre.com ou de l'une des sociétés affiliées au même groupe, de nature comptable, juridique, financière ou technique qui ne sont pas dans le domaine public.

Article 5 Indépendance, transparence et loyauté

La présente Charte a pour objet d'entériner les modalités de la synergie entre AuCoffre.com et l'Association. Elle promeut notamment la transparence qui doit présider aux échanges entre ces entités.

Cette transparence requiert de réaffirmer l'indépendance entre la société et l'Association.

Il est donc rappelé que tant AuCoffre.com que l'Association, agissent chacune en son nom et sous sa seule responsabilité dans ses rapports avec son personnel, avec sa clientèle et, d'une façon générale, avec les tiers.

Aucune disposition de la présente Charte ne donne mandat à l'Association ou à ses membres pour contracter des obligations au nom d'AuCoffre.com ou de l'une des sociétés affiliées au même groupe ou pour engager de quelque manière que ce soit leur responsabilité, ni ne leur permet de faire des déclarations ou de laisser supposer aux tiers qu'ils sont habilités à représenter l'une quelconque de ces sociétés. Pareillement, aucune disposition de la présente Charte ne donne mandat à AuCoffre.com ou à

CHARTRE DE COOPÉRATION

l'une quelconque des sociétés du même groupe, pour engager la responsabilité de l'AMUAC, faire des déclarations ou laisser supposer aux tiers qu'elles sont habilitées à représenter l'Association.

La loyauté qui préside par ailleurs aux échanges entre AuCoffre.com et l'Association, qui regroupe ses utilisateurs et clients, nécessite de rappeler que l'Association n'a pas vocation à proposer à la clientèle de la société AuCoffre.com ou de l'une des sociétés affiliées au même groupe, des services équivalents, identiques ou similaires à ceux proposés par ces dernières.

Fait à Bordeaux

Date : 13 avril 2021

Nom et prénom

Pour **L'ASSOCIATION DES MEMBRES UTILISATEURS D'AUCOFFRE.COM (AMUAC)**

L'ALLIANCE Jean-François



Jean-François FAURE
Pour **AUCOFFRE.COM**